
Distribution des comprimés d'iode: une tâche de l'employeur



Les mesures à prendre dans le cadre du plan d'urgence nucléaire dépendent de la zone dans laquelle l'on se trouve. Le plan d'urgence prévoit notamment la distribution de comprimés d'iode dans les 'collectivités' (écoles, centres de sport, entreprises,...). Dans les entreprises, la conservation et la distribution des comprimés relèvent de la responsabilité de l'employeur.

Sujets: [Radiations](#), [Planification d'urgence](#)

©: preventMail 30/2018

mis à jour le 23.01.24 par la rédaction, prevent.be

Last change: 23.01.24
